



1. Transport : bilan de fonctionnement du transport à la demande depuis son extension et propositions
2. Point sur l'aide aux devoirs
3. Enseignement : bilan des aides financières 2013-2014 pour les étudiants
4. Proposition d'échange avec soulte de parcelles situées à Os-Marsillon et Pardies avec la société AUTAA
5. Proposition de vente d'un terrain situé à Os-Marsillon à la société BGMS
6. Proposition de vente d'une propriété située à Mourenx à l'entreprise Lagune Matériaux
7. Mise en place d'une rubrique « Bourse aux locaux » sur le site Internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez
8. Recrutement d'un éducateur de jeune enfant non titulaire pour le poste de directeur d'une mini-crèche
9. Autorisation donnée au Président de signer un marché (appel d'offres ouvert)
10. Autorisation donnée au Président de signer trois avenants
11. Information au bureau concernant l'attribution de quatre marchés (procédures adaptées)

1. TRANSPORT : BILAN DE FONCTIONNEMENT DU TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) DEPUIS SON EXTENSION ET PROPOSITIONS

Le bureau prend connaissance du fonctionnement du transport à la demande depuis son extension et des propositions du COPIL du 25 septembre 2014 et de la commission animation du territoire du 14 octobre 2014. Il prend acte de ces informations et décide de suivre les propositions du COPIL et de la commission animation du territoire.

2. POINT SUR L'AIDE AUX DEVOIRS (AAD)

Le bureau du 12 mai 2014 avait décidé de surseoir à l'extension de l'AAD pour septembre 2014 (possible juridiquement car l'intercommunalité dispose de 2 ans pour s'organiser et harmoniser ses compétences) et de constituer un groupe de réflexion. Après un état des lieux qui lui a été présenté le 9 septembre dernier, la commission animation du territoire, le 14 octobre 2014, a choisi, parmi trois scénarios qui lui étaient proposés, le premier scénario, à savoir le statu quo. Le dispositif actuel d'aide aux devoirs dans les écoles primaires publiques serait donc conservé.

Par 13 voix pour et 5 abstentions, le bureau décide de suivre l'avis de la commission et de retenir le premier scénario, le statu quo. Il autorise le service enfance-enseignement à travailler avec les écoles et communes de l'ex-CCCO pour proposer ce dispositif à 11 écoles supplémentaires.

3. ENSEIGNEMENT : BILAN DES AIDES FINANCIERES 2013-2014 POUR LES ETUDIANTS

Le bilan des aides financières octroyées aux étudiants durant l'année scolaire 2013-2014 est présenté au bureau.

Le bureau prend acte de ces informations. Il décide d'inscrire au budget primitif 2015 des crédits identiques à ceux de 2014, soit 160 000 € et d'accentuer la campagne de communication afin d'informer les étudiants du secteur de l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez.

4. PROPOSITION D'ÉCHANGE AVEC SOULTE DE PARCELLES SITUÉES A OS-MARSILLON ET PARDIES AVEC LA SOCIÉTÉ AUTAA

Le bureau décide d'autoriser l'échange avec la société AUTAA d'une emprise de 569 m² (1 150 €) à prélever sur la parcelle AE 122 à Os-Marsillon, propriété de la communauté de communes de Lacq-Orthez, contre une emprise de 52 m² (105,04 €) prélevée sur la parcelle AA15 située à Pardies, propriété de la société AUTAA et de fixer la soulte due par la société AUTAA à 1 044,96 € (1 150 € - 105,04).

5. PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ A OS-MARSILLON A LA SOCIÉTÉ BGMS

La société BGMS est actuellement locataire à Artix d'un local qui ne lui permet plus d'étendre son activité. Aussi souhaite-t-elle construire un bâtiment plus adapté, plus spacieux pour répondre à l'accroissement de la charge de travail. Elle a donc sollicité la communauté de communes de Lacq-Orthez pour l'acquisition d'un terrain situé sur la commune d'Os-Marsillon.

Une emprise d'environ 3 900 m² pourrait être prélevée sur la parcelle AD 63 (1ha 25a 70ca) et AD 64 (27a 45ca). Le document d'arpentage est en cours de finalisation. Les services de France Domaine estiment ces parcelles, non viabilisées, à 11 € HT/m².

Comme pour les ventes aux sociétés MECAN'MAT, CAMPAGNE IBARCQ et CTELEC, le terrain sera viabilisé avant la vente.

Le bureau émet un avis favorable à la rétrocession de l'emprise nécessaire à la réalisation du projet au même prix, soit 18 € HT/m².

6. PROPOSITION DE VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE A MOURENX A L'ENTREPRISE LAGUNE MATERIAUX

En 2009, la collectivité a fait l'acquisition d'une propriété située sur la parcelle AB5 à Mourenx moyennant la somme de 290 000 €. Cette propriété est composée d'une maison d'habitation et d'un petit garage, le tout édifié sur une parcelle d'une contenance totale de 33a 69ca.

Les établissements LAGUNE MATERIAUX sont implantés sur la parcelle attenante louée à un particulier. Le responsable des établissements LAGUNE MATERIAUX souhaite développer son activité. Son projet consiste à aménager un espace de vente plus visible et plus attractif pour le public avec hall d'exposition, carrelage, sanitaires, petits matériaux, etc.

Il propose de réaliser son projet sur son emplacement actuel et procéder à une extension sur le terrain situé sur la parcelle AB5 en conservant la partie stockage sur le terrain qu'il loue actuellement et en réalisant la partie magasin sur le terrain qu'il envisage d'acheter qui offre une belle visibilité sur l'avenue Charles Moureu.

En juin 2013, les services de France Domaine estimaient l'ensemble de la propriété (terrain + maison) à 221 000 € ; le terrain nu à 30 €/m², soit 101 070 €.

En cas d'acquisition, le responsable des établissements LAGUNE MATERIAUX s'engage à démolir la maison à ses frais ainsi que la dépendance. Aussi, il est proposé de rétrocéder l'ensemble au prix du terrain nu, soit 30 €/m². Le bureau émet un avis favorable.

7. MISE EN PLACE D'UNE RUBRIQUE « BOURSE AUX LOCAUX » SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Dans le cadre de son action en faveur du développement économique, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé de mettre en place une « bourse aux locaux » sur son site internet.

Le bureau émet un avis favorable.

8. RECRUTEMENT D'UN EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS NON TITULAIRE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR D'UNE MINI-CRECHE

Dans le cadre de la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants à Sault-de-Navailles, la communauté de communes de Lacq-Orthez a besoin de recruter un agent chargé de le diriger.

Le bureau décide de recruter un agent non-titulaire de catégorie B à compter du 4 novembre 2014, de fonder sa rémunération sur l'indice brut 370, majoré 342 et de lui adjoindre le régime indemnitaire versé aux éducateurs de jeunes enfants et d'autoriser son Président à signer son contrat et les avenants afférents.

9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE SUIVANT :

Appel d'offres ouvert : fourniture de bacs à déchets roulants et de colonnes à verre pour la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le bureau décide d'autoriser son Président à signer ce marché avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres le 23 octobre 2014 et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet. Des crédits complémentaires seront prévus en 2015.

10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER TROIS AVENANTS CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES EUROLACQ 2

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 4 juillet 2012, décomposée en 6 lots, pour les travaux de la zone d'activités Eurolacq 2.

Le bureau est aujourd'hui appelé à se prononcer sur la passation d'avenants pour les trois lots ci-après :

- lot 1 : travaux préparatoires et terrassement - avenant n° 2 au marché,
- lot 4 : réseaux divers - avenant n° 3 au marché
- lot 6 : plantations, mobilier et petite maçonnerie - avenant n° 2 au marché

Le bureau décide d'autoriser son Président à signer ces trois avenants et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des quatre marchés suivants : mission pour une étude hydraulique complémentaire sur les ruisseaux "Le Saubagnac" (commune de Puyoô) et "le Galihère et le Laussade" (commune de Ramous) ; souscription d'un contrat d'assurance dommages ouvrage pour la construction d'un centre culturel ; travaux d'aménagement de la place François Mitterrand à Mourenx - relance du lot 6 ascenseurs ; aménagement des abords de la gare à Artix.
